



**BULLETIN MUNICIPAL DE
CHOISY
PRINTEMPS 2013**

SNEET-YSIOHCH

N°30-2



LE MOT DU MAIRE



Choisyliennes, Choisyliens,

L'information majeure des mois de juin à fin septembre est l'accueil des gens du voyage sur notre commune. Outre les renseignements que vous trouverez dans ce Choisy-liens, vous pourrez disposer de contacts avec les personnes en charge du dossier : médiateur, commandant de la brigade de gendarmerie et le maire.

Malgré les incertitudes liées à cette présence non demandée sur notre territoire, je souhaite accueillir ces communautés au mieux, afin que personne ne puisse arguer d'un mauvais accueil pour s'installer illégalement ailleurs. Comme je vous l'ai dit lors des réunions du 13 mai avec les riverains et du 24 mai avec tous les habitants, je ferai le bilan en septembre des conséquences de cette occupation et je mettrai toute mon énergie pour réaliser, gérer puis réhabiliter la parcelle concernée. Un courrier a été adressé aux quatre parlementaires qui nous concernent : nos trois sénateurs et notre député de circonscription. En fin d'été, lors du bilan, je vous communiquerai les réponses éventuellement reçues.

Ceci dit, Choisy ne s'arrête pas de tourner...vous trouverez dans ces pages des informations sur les prochaines fêtes : celle du Club Loisirs et de la Musique le 22 juin ainsi que celle du 14 juillet organisées par le Comité des Fêtes, avec une grande première : la course de caisse à savons, suivie d'un repas et d'un bal populaire.

Bonne lecture

Votre maire,
Bernard Seigle

FETE DES PARENTS

Le maire et les conseillers municipaux ont le plaisir d'inviter les Choisyliens à fêter les mamans et les papas de la commune autour du verre de l'amitié le

Dimanche 9 JUIN 2013 à 11h00
à la mairie de CHOISY en salle du conseil

Un grand merci à Eric Rieux pour cette superbe photo de notre chef-lieu. Nous sommes preneurs de toute belle photo de la commune pour illustrer le Choisy-Liens. (A faire parvenir en mairie en haute définition svp). Merci également aux habitants et responsables d'associations qui nous aident à faire vivre ce Choisy-Liens



PLEINS FEUX SUR : LA REFORME TERRITORIALE



LES MARIANNES NE RESTERONT PLUS DE MARBRE...

Des changements importants et une parité homme-femme dans les textes de loi

Déposé fin novembre 2012 par le gouvernement, le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral, est désormais loi depuis mercredi 17 avril. Seule une saisine - probable - du Conseil constitutionnel pourrait encore retarder son application. L'occasion de revenir sur les changements électoraux à venir.

Elections départementales - Tout d'abord, la loi instaure pour les élections cantonales – désormais appelées « départementales » – un scrutin majoritaire binominal mixte. Cette disposition va permettre de garantir une parité chez les élus départementaux, tout en préservant l'indispensable lien élu-territoire, grâce à son caractère nominal.

Elections intercommunales : Avancée démocratique pour les conseillers communautaires par l'instauration de l'élection directe, par fléchage, des conseillers communautaires dans le cadre des élections municipales

Elections municipales - La loi fixe définitivement à 1 000 habitants (contre 3 500 habitants actuellement) le seuil au-dessus duquel s'appliquera le scrutin de liste (avec obligation de parité) pour les élections municipales de 2014.

Concrètement à Choisy en 2014 :

- 1) Le scrutin sera un scrutin de liste. Aucun nom ne pourra être supprimé ou remplacé, sous peine de nullité du bulletin de vote.
- 2) La liste comportera 19 noms et la parité sera la règle : un homme, une femme (ou l'inverse) et ainsi de suite.
- 3) Seront indiqués dans la liste ceux qui sont pressentis pour siéger à la Communauté de Communes Fier et Usses.
- 4) Les sièges sont attribués à la proportionnelle, en fonction du pourcentage obtenu par chaque liste et dans l'ordre de chaque liste
- 5) Si une liste a plus de 50 % au 1er tour, elle obtiendra au minimum 50 % des 19 candidats + 50 % du reste de sa liste, soit 9,5 donc 10 + 4,5 donc 5 , soit un total de 15 élus sur 19.

PLAN CANICULE 2013

La canicule, parlons-en ! La météo subie jusqu'à ce jour nous la fait oublier... Toutefois, comme chaque année, la mairie est tenue de recenser les personnes les plus vulnérables (âgées et/ou handicapées) en cas de grosses chaleurs.

Vous êtes concernés ?

Un registre est à votre disposition en mairie. Il permettra en cas de déclenchement du Plan Canicule, de contacter les personnes, notamment les plus isolées, pour nous assurer de leur état de santé et leur proposer de l'aide (visites à domicile, accès à un lieu climatisé...)

Si vous souhaitez figurer sur cette liste, n'hésitez pas à contacter la mairie 04 50 77 41 56.

GOURMANDISES ET GASTRONOMIE

La journée gourmande ...

est organisée tous les 2 ans par le club loisirs à la salle des fêtes. La dernière rencontre a eu lieu au mois de novembre 2012.

C'est un moment très convivial où l'on peut goûter et/ou acheter des mets préparés par des cuisiniers amateurs pas dénués de talents. Chacun



peut venir et apporter ses spécialités et son savoir faire. Pâtisseries, confiseries, confitures côtoient les sushis, les caillettes, les boudins et les terrines maison.

Tout le monde est invité à partager ce moment gastronomique !

Surveillez vos boîtes aux lettres à l'automne 2014 pour la 3ème journée gourmande.

N'hésitez pas à contacter pour plus d'infos :

Corinne Herleder au 04 50 77 47 86

Claire Merminod au 04 50 77 42 83



et la Fête de la Gastronomie...bientôt à Choisy !

La Fête de la Gastronomie ? Elle se déroule chaque 4ème fin de semaine de septembre depuis 2011.



Réservez dès maintenant ces dates et venez participer en famille.

Cet événement national est placé sous l'égide du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme et le grand chef cuisinier Thierry Marx en est le parrain.

Les valeurs du partage et du vivre-ensemble permettront de mettre à l'honneur à la fois la richesse et la diversité des produits, des cuisines, et des savoir-faire des professionnels, passionnés ou amateurs, qui participeront à cette grande fête populaire.

Qu'allons-nous faire dans notre commune pour cette fête ?

Vous êtes tous invités à participer aux ateliers, préparations, démonstrations culinaires qui seront proposés par des cuisinières et cuisiniers amateurs et professionnels. Des producteurs locaux présenteront leurs produits. Des apprentis cuisiniers du Centre de Formation pour Adulte de Groisy proposeront des animations aux écoliers le vendredi. Le dimanche midi, venez participer au grand repas sur la place de la mairie, tout le monde amène le plat qu'il fait traditionnellement pour sa famille. Le programme détaillé sera communiqué prochainement dans le Choisy-liens, les boîtes aux lettres, la presse locale, les réseaux sociaux.

Contact : Claude Carat 06 85 33 47 85, claudе.carat@orange.fr

TRANCHES DE VIE

GROS PLAN ASSOCIATION : AMICALE DES ANCIENS DE CHOISY

L'**amicale des anciens de Choisy** a pour but de favoriser les rencontres entre les personnes de plus de 60 ans en organisant des sorties, des visites de sites, des repas ou toute autre activité.

Nous prévoyons cette année les sorties et activités suivantes :

- le 23 avril un repas à l'auberge de lac Genin dans l'Ain. Cette auberge est au bord d'un lac, dans un cadre idyllique, spécialisée dans les viandes grillées.
- le 28 mai, la découverte de la magnanerie de Saillans dans la Drôme : du papillon aux tissus de soie
- le 14 septembre, un après-midi goûter pour fêter les anniversaires se terminant en 0 et en 5
- le 3 novembre, nous organisons un repas choucroute à la salle des fêtes de Choisy, avec après-midi dansant animé par Raymond Socquet. Tombola avec de nombreux lots;
- le 7 décembre, spectacle du « cirque du Soleil » à l'Aréna de Genève

Nous tiendrons également un chalet au marché de Noël de Choisy.

Tous les jeudis, du mois de septembre au mois de mai à partir de 14 heures, les joueurs de belote et autres jeux se retrouvent à l'ancienne école de Véry pour taper le carton avec un petit goûter.

Toutes les personnes qui sont intéressées seront les bienvenues

et peuvent se renseigner et même s'inscrire auprès de Mado Descombes au 04 50 77 44 39.

Nous avons appris, en début d'année, le décès d'Emile BOSETTI ancien président de l'amicale des anciens de Choisy.

CHASSE AUX ŒUFS, VIDE GRENIERS ET EXPOSITION PATCHWORK : LE TIERCE GAGNANT D'AVRIL

Même si en ce moment le soleil n'est que dans nos têtes, il était bien présent le 7 avril, jour du vide-grenier et de l'exposition patchwork/broderie/tricot animé par les artistes "quilteuses" du club loisirs. Des patchs aux couleurs pétillantes ont ensoleillé les locaux de la bibliothèque et les visiteurs ont été étonnés par les créations très originales et le rendu de ces petits bouts de tissus mis côte à côte. Ils ont pu aussi se restaurer de gâteaux maison autour d'un petit café ou d'un thé.

LE FC MANDALLAZ

La saison footballistique touche bientôt à sa fin. N'hésitez pas à nous contacter dès à présent pour préparer la saison prochaine (septembre 2013).

Nous accueillons les enfants entre 6 et 11 ans et les adultes entre 18 et 35 ans.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse
email : fcmandallaz@lrafoot.org

A bientôt, Julien GERBE, Président de l'association du Football Club de la Mandallaz



Si vous êtes intéressés pour animer et faire découvrir une activité de cuisine, bricolage ou arts créatifs au sein de l'atelier des arts (une bonne soirée conviviale en perspective et l'occasion de faire connaissance !), contactez le Club Loisirs, Corinne Herleder au 0450774786 ou au 0682001219

LES GENS DU VOYAGE...

Qui sont-ils ?

Apparu dans les années 70, le terme générique « Gens du Voyage » est une détermination administrative désignant une population hétérogène sans domicile, ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

Le terme « Gens du voyage », selon le contexte et la personne qui l'emploie peut désigner un statut administratif et/ou un mode de vie, et/ou une appartenance identitaire.

Ceux que nous appelons « Gens du Voyage » et « Roms » sont souvent sujets aux amalgames. Pourtant beaucoup d'éléments les distinguent :

- La nationalité : les Gens du Voyage sont français, et les Roms sont souvent Roumains ou Bulgares.
- La langue : le français pour les uns, le Romani pour les autres.
- Le mode de vie : mode de vie souvent itinérant qui est choisi et constitutif de leur identité pour les Gens du Voyage, mais qui est subi pour les Roms la plupart du temps.

Historique

Les gens du voyage sont estimés dans une fourchette de 250 000 à 500 000 personnes en France.

Ils y sont présents depuis le XVIème siècle avec des origines et des parcours migratoires différents définissant les manouches, sinti, gitans, roms ou yénishes.

Les noms « tziganes » ou « bohémiens » ont été fréquemment utilisés en France pour qualifier ces populations d'origine indienne ou européenne devenues françaises au fil des siècles.

Au début du XXe siècle, la République Française prend des mesures de contrôle des populations nomades.

Pendant la seconde guerre mondiale, certains d'entre eux sont déportés et fait prisonniers dans des camps d'internement. La politique anti-tzigane du régime nazi et de la France collaborationniste est aujourd'hui reconnue et abordée dans les manuels d'histoire.

Quels sont leurs revenus ?

L'entreprise individuelle est le statut juridique le plus souvent choisi par les Gens du Voyage. Ils sont donc soumis à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales liées à leurs activités.

Les activités exercées en grand nombre par les Voyageurs :

- Commerce ambulant sur les marchés, forains
- La récupération, collecte à titre gratuit d'épaves (chiffons, ferraille, meubles...)
- L'artisanat (vannerie, poterie d'étain..)
- Travaux saisonniers (vendange, cueillette des fruits...) et Services (étamage, affûtage, ramonage, élagage...)

Pour des raisons économiques, la plupart de leurs activités nécessitent des déplacements.

Pour des raisons sociales, les déplacements permettent le rapprochement, le maintien et la cohésion de l'organisation sociale et familiale des groupes tziganes.

Pour des raisons culturelles et religieuses la perte de mobilité et l'isolement génèrent une perte d'identité.

Leurs droits et leurs devoirs :

La loi du 05 juillet 2000, texte dit loi Besson II, définit les droits à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.

Le rapport du Sénateur Pierre Hérisson remis au Ministère de l'Intérieur en 2008, attire l'attention sur la nécessité d'organiser et de mettre à disposition des aires d'accueil.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage a été établi en janvier 2012. Il permet de connaître notamment jusqu'en 2017 pour chaque communauté de communes, les dates de mises à disposition des terrains pour les aires dites « de grands passages ».

...A CHOISY CETTE ANNEE

Tel que défini par la loi, les personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ont les droits suivants :

- scolarisation des enfants de six ans à seize ans (école ou CNED).
- accès aux soins.
- accompagnement social et aide juridique.
- exercice d'une activité économique.
- rattachement à une commune.
- célébration du mariage.
- inscription sur la liste électorale de la commune de rattachement.
- stationnement et installation avec raccordement aux fluides.

Les Gens du Voyage qui ont gardé un mode de vie itinérant ont également des devoirs , les obligations de :

- faire instruire les enfants de six ans à seize ans (école ou CNED).
- stationner sur les aires prévues à cet effet par les communes.

NB : dès lors que la commune remplit son obligation de mise à disposition d'une aire, le Préfet peut plus facilement prendre des mesures d'expulsion pour les campements illicites.

- payer une contribution financière journalière par caravane.
- payer l'impôt sur le revenu et les cotisations afférentes à leurs activités économiques.
- détenir un titre de circulation.
- effectuer le rattachement à une commune.

Concernant la commune de Choisy les droits et les devoirs de chacun sont beaucoup plus restrictifs, ils se limitent à la réglementation des « aires de grands passages. »

Le terme de « grands passages » est utilisé pour définir la halte pendant une courte période, au cours de l'été, d'un groupe important de caravanes (50 à 200).

On retrouve 2 groupes de rassemblement :

- missions évangéliques : parcours organisé par un ou plusieurs pasteurs protestants
- rassemblements familiaux.

Pour les communes désignées :

- obligation du droit d'accueil avec l'accès à l'eau, à l'électricité, la mise à disposition de toilettes, de benne à ordures et recueil des eaux usées.

Pour les Gens du Voyage :

- obligation de stationner un minimum de 48h et un maximum de 15 jours.
- obligation de payer la redevance journalière qui est notifiée dans la convention faisant office de règlement intérieur.
- obligation de respecter des mesures d'hygiène et l'ordre public.
- les parents sont responsables civilement et pénalement de leurs enfants.

Sources :

Rapport de la Cour des Comptes-octobre 2012, rapport du Sénateur Pierre Hérisson, loi Besson du 05 juillet 2000, guide des Gens du Voyage de Loire Atlantique, schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2017, ANGVC de Saint-Ouen.

Mr Christian Podevin médiateur référent pour la Haute-Savoie.

CEREMONIE DU 8 MAI : LE DEVOIR DE MEMOIRE

Il faisait beau pour la cérémonie commémorative de ceux morts pour la France, soldats et résistants à l'occupation nazie. Il n'y avait pas foule pour honorer les Choisyliens disparus lors des deux dernières guerres. Ceci explique peut-être cela ...le devoir de mémoire c'est le respect de nos aînés. **On ne peut demander du respect pour soi sans en montrer l'exemple.**

Le 8 mai reste pourtant une date symbolique importante, célébrée par presque toutes les communes. Commémoration nationale, il s'est progressivement imposé comme un second 11 novembre, auquel il emprunte une grande part de son rituel. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie sur l'Europe ...

Une pensée aussi pour les génocides de la dernière guerre : celui des juifs mais aussi celui des tziganes, de résistants et de tous ceux qui ne pensaient pas comme ceux qui dirigeaient l'Allemagne...N'oublions pas.

En savoir plus :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-8-mai>

Infos pratiques sur l'organisation de la venue des gens du voyage à Choisy :

Lieu : parcelle en face du terrain de foot sur le côté gauche de la route (dans le sens chef-lieu à Rossy)

Dates prévues : 80 caravanes du 2 au 16 juin, 200 caravanes du 7 au 21 juillet et 200 caravanes du 11 au 18 août.

Il y a donc 3 semaines de "latence" entre chaque groupe, afin que le terrain (et le quartier) se régénère. Le terrain sera fermé avec des longrines béton pour interdire toute intrusion illégale. Cependant sur ordre du préfet, le terrain peut être réquisitionné durant ces latences pour installer un groupe non programmé !

Installations réalisées : L'eau et le support pour branchements électriques ont été installés. Des longrines béton ont été posées pour éviter tout accident lors des traversées piétonnes. 6 containers à ordures sont installés en périphérie. 10 wc chimiques ainsi que 2 cuves pour les eaux usées (vaisselle ou lave-linges) sont mises à disposition et seront vidangées deux fois par semaine. Les labours périphériques sont plantés en maïs pour réaliser un écran visuel.

Arrêtés pris du :

- **Conseil Général 74** : une limitation de vitesse ainsi qu'une autorisation de sortie sur route départementale
- **Maire** : interdiction de stationner route des Crêts entre le carrefour de la route de la Chapelle et la RD3

Personnes référentes :

- **médiateur départemental** : 04 50 33 50 00 (préfecture)
- **gendarmerie : le 17**
cob.meythet@gendarmerie.gouv.fr
- **votre maire** : 04 50 77 42 55



Frontaliers

Depuis 1973, une fraction des impôts payés par les frontaliers travaillant dans le canton de Genève est reversée aux collectivités françaises par le biais du Conseil Général. Cet argent est en partie destiné à entretenir ou à financer des équipements ou des infrastructures de la commune.

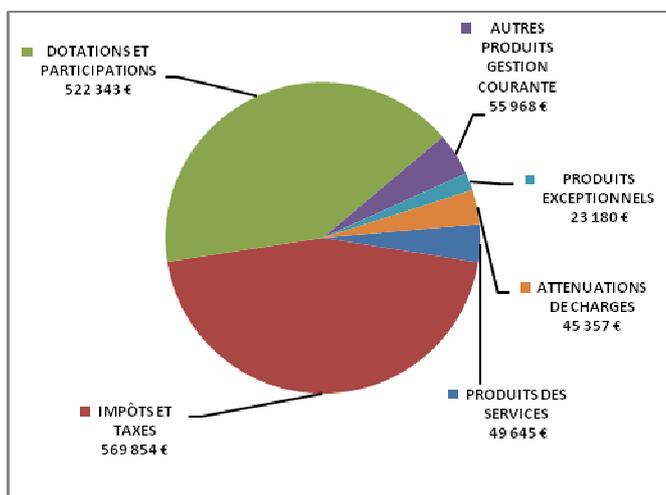
Chaque année, le Conseil Général nous adresse une liste incomplète de frontaliers. Aussi, pour nous permettre de la mettre à jour, nous remercions les personnes travaillant dans le canton de Genève (français ou ayant la double nationalité) de se faire connaître en mairie avant le 30 juin 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

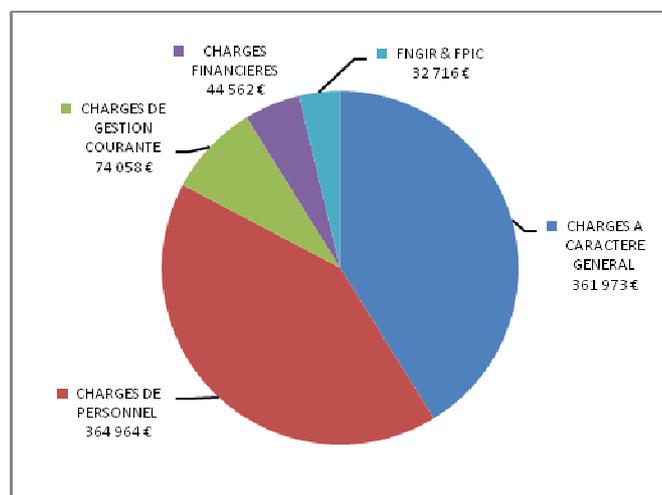
Le conseil municipal dans sa séance du 8 mars 2013 a approuvé le compte administratif 2012 : l'excédent de fonctionnement s'élève à 303 989 € et le résultat de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 80 980 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 266 346 €

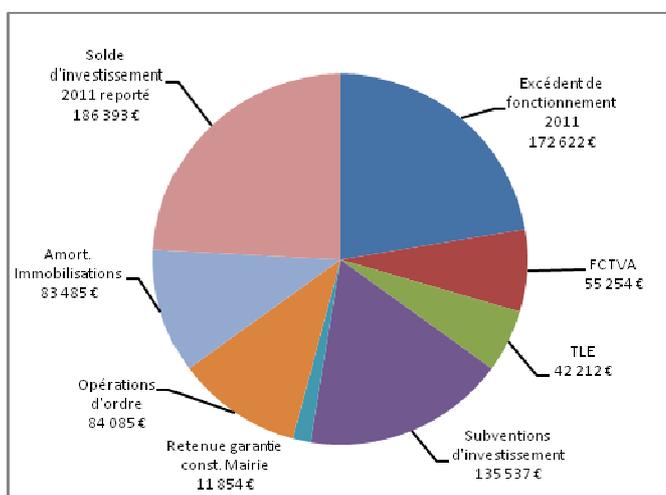


Dépenses : 962 357 €

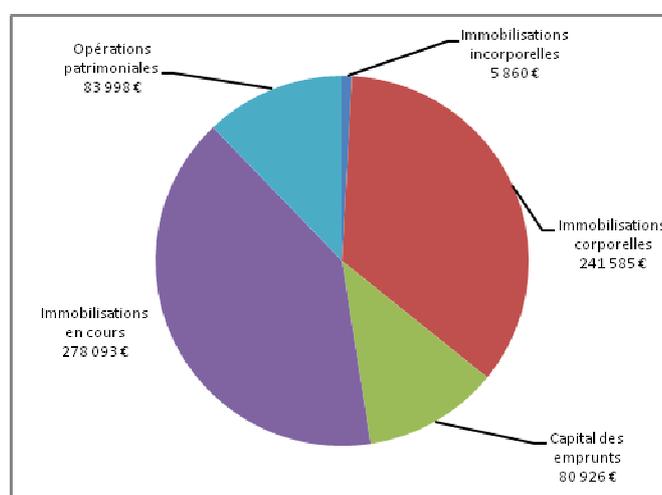


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 771 442 €



Dépenses : 690 462 €



VOTE DES IMPOTS 2013

Le conseil municipal a décidé de maintenir le taux des impôts de 2012, soit un produit attendu de 473 827 € pour le budget 2013

Taxes	TAUX 2013	Bases	Produit
Taxe d'habitation	15.03 %	2 004 000 €	301 201 €
Taxe foncière (bâti)	11.83 %	1 156 000 €	136 755 €
Taxe foncière (non bâti)	56.28 %	38 800 €	21 837 €
Contribution foncière des entreprises	20.76 %	67 600 €	14 034 €

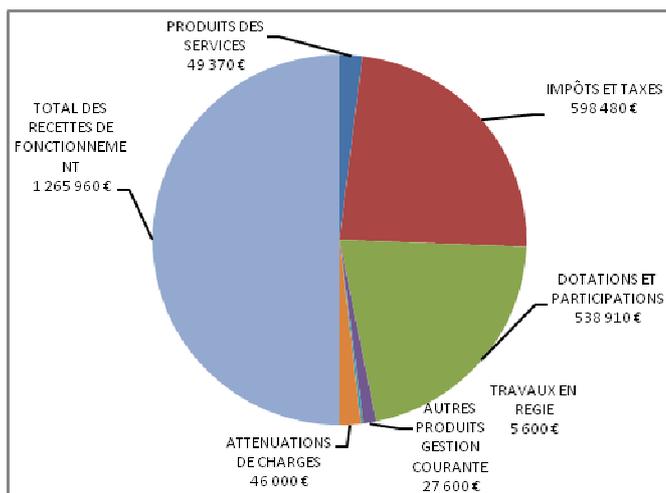
BUDGET PRIMITIF 2013

Comme pour 2012, les recettes courantes sont stables. Le conseil municipal ne souhaite toujours pas accroître la pression fiscale. Les taux des impôts demeurent inchangés. Cette année encore, les dotations aux collectivités (Etat) n'évoluent pas. L'effort réalisé dans l'encadrement des dépenses de fonctionnement est maintenu.

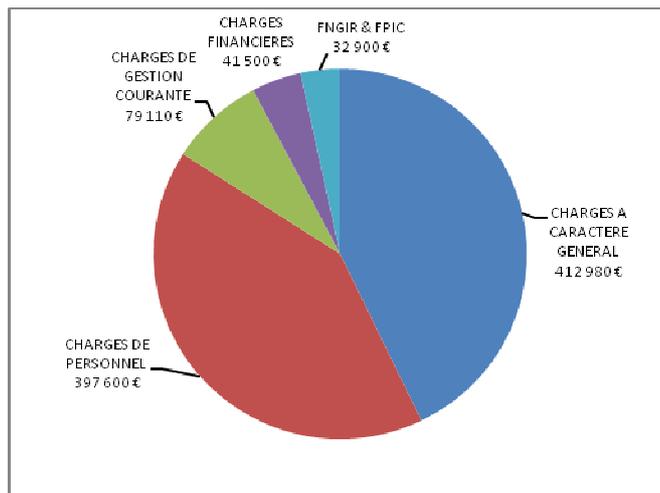
L'excédent de fonctionnement 2012, soit 303 989 €, est totalement affecté à l'investissement pour permettre à la commune de couvrir les diverses dépenses par l'autofinancement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 265 960 €

Recettes

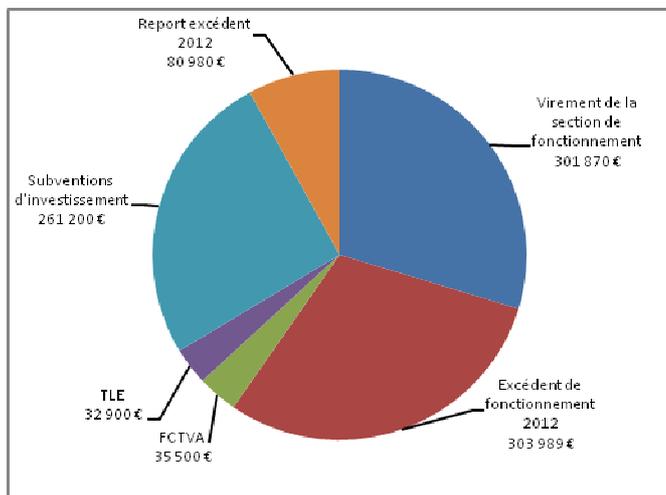


Dépenses

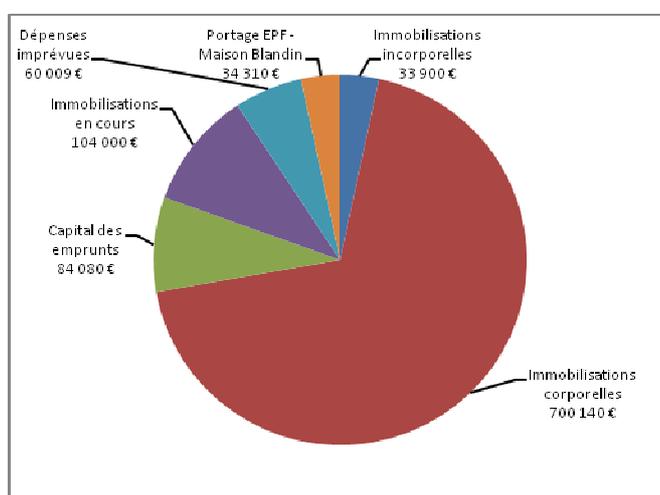


SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 016 439 €

Recettes



Dépenses



DERNIÈRE MINUTE : LA COMMUNE S'EST DOTÉE D'UN LIMITEUR DE SON POUR LA SALLE DES FÊTES

Afin de limiter les nuisances pour le voisinage (conformément aux exigences du décret 98-1143 du 15/12/1998) :



Fonctionnement : vous serez prévenu du dépassement du seuil autorisé par 2 clignotants lumineux rouges visibles par l'ensemble de la salle. Il vous appartiendra de baisser le niveau sonore. Le fonctionnement de ces clignotants pendant une période de 10 mn entrainera automatiquement la coupure générale des prises pendant 10 secondes. Au bout de ce temps, l'électricité reviendra. En cas de non-respect de cet avertissement, **au bout du 3^{ème} signalement : LA COUPURE SERA DEFINITIVE.**

NB : Attention le limiteur de son règlera le problème intérieur, merci d'être vigilants sur les nuisances extérieures (fumeurs, conversations extérieures fortes, klaxons...)

PRESERVONS LA QUALITE DE L'EAU

SMECRU

*Syndicat Mixte d'Etude du
Contrat de Rivières des Usces*

Il est fréquent de constater des dépôts de déchets verts à proximité des ruisseaux. Ces dépôts ne sont pas sans impact :



Qui dit **matière organique** dit **décomposition** ! La décomposition des déchets verts va provoquer l'apparition en grand nombre de microorganismes décomposeurs qui vont épuiser l'oxygène de l'eau au détriment de toute la faune présente, c'est le phénomène d'eutrophisation. Il amplifie également le colmatage du fond du lit et la turbidité de l'eau, dégradant ainsi le milieu.

De plus, les dépôts (notamment les déchets de tonte) laissent couler des « jus » qui polluent plus ou moins fortement les sols, les cours d'eau et les nappes souterraines.

Les **dépôts de déchets verts** ont donc un **impact** sur nos **cours d'eau** surtout sur les plus modestes qui ont un faible débit (faible dilution de la pollution) sans parler des nuisances olfactives et visuelles.

Que faire des déchets verts ?

Les apporter à la déchetterie ou les composter à une distance respectable de tout cours d'eau. Ne pas les brûler...c'est polluant et interdit.

L'AMBROISIE : ATTENTION ALLERGIES !

Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs : les pollens peuvent provoquer des allergies respiratoires, oculaires et dermatologiques parfois graves. Elle doit être éliminée soit par : arrachage (port de gants), fauchage répété à 10 cm avant toute floraison, et/ou végétalisation de remplacement.



Informez-vous :
www.ambroisie.info

Attention : ne pas la confondre avec l'armoise !



Ambroisie : Feuilles très découpées, **face inférieure de même couleur** que la face supérieure. **Pas d'odeur** quand on froisse la feuille dans les doigts

Armoise : Feuilles **divisées, alternes, la face inférieure est blanc**



divisées, alternes, la face argenté et duveteuse

LA TIQUE ET LA MALADIE DE LYME

Les tiques pullulent jusque dans nos jardins et véhiculent parfois la maladie de Lyme (ou Borréliose de Lyme). Ne prenons pas à la légère une piqûre : la moindre rougeur autour nécessite de consulter un médecin. Le risque d'infection est lié à la durée de l'attachement de la tique sur la peau. Attention utilisez un tire-tique pour la retirer, ne l'arrachez pas (la tête reste) .



Cette maladie, provoquée par une bactérie, la Borrelia, est présente mondialement mais surtout dans les régions froides et tempérées de hémisphère Nord . C'est actuellement la première maladie vectorielle de l'hémisphère Nord : plus de 15000 cas annuels aux USA et 50 000 en Europe . La France est un des pays les plus touchés en Europe après l'Allemagne et l'Autriche. Incidence estimée en France à 16/100 000 habitants soit environ 12 000 nouveaux cas par an dans toutes les régions sauf frange méditerranéenne et en altitude, avec une prédominance dans les régions boisées et humides (Est, Centre...)

(source INRS)

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité du compte-rendu des conseils est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet à l'adresse suivante :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »

Les conseils municipaux sont des réunions publiques ouvertes à tous.

8 MARS 2013

APPROBATION du compte administratif 2012, du compte de gestion et affectation des résultats

TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Vue la nécessité de faire des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, afin de maîtriser la qualité du rejet des assainissements dans ce réseau, des travaux seront effectués sur la route des Efrasses, la route du Stade, la route d'Arthaz, la route de Cercier et l'impasse de Grillon

REFONDATION DE L'ECOLE, REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT A LA RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

PARC DES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE (au bout du Lac de la Balme de Sillingy)

- projet de collection nationale de cerisiers du Japon : plantation de 200 à 300 variétés différentes dans le Parc et sur le site du lac de la Balme afin de créer un intérêt touristique et de contribuer à la préservation de la biodiversité
- la Route des Jardins : pour conforter cette collection, il est proposé aux 55 communes d'Usse et Bornes de créer un espace sur leur territoire, composé de cerisiers à fleurs et de variétés anciennes d'arbres fruitiers
- concours d'épouvantails,
- mise en place d'un site pédagogique : création de jardins pédagogiques avec des ateliers autour des 5 sens qui mettront en avant la biodiversité, les légumes, le compostage et le tri des déchets.
- sur la parcelle de Choisy, mise en place d'une reproduction au 1/6ème du clocher du chef-lieu

4 AVRIL 2013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce budget équilibré :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 265 960,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 1 016 439,47 €.

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux des impôts 2013, sans augmentation par rapport à l'année 2012.

Résultats de l'agence postale

La Poste a communiqué les résultats de l'Agence Postale Communale : le chiffre de ventes a augmenté de 3,14 % pour le courrier, et de 12,88 % pour les colis. Ceci indique une bonne fréquentation de l'agence postale, tant pour le dépôt et que pour le retrait du courrier ou colis, des opérations bancaires,

29 AVRIL 2013

AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE

- réaménagement du parking, création de cheminements piétons pour l'accès aux salles et vestiaire, renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mise en place de 4 conteneurs semi-enterrés (tri sélectif), reprise des eaux pluviales et réhabilitation des drainages, remise à niveau de l'éclairage public.

AMENAGEMENT DES ABORDS DES SERVICES TECHNIQUES

- aménagement d'une dalle pour la benne, création d'une aire de lavage, pose de fourreau en attente de l'éclairage public, construction d'un chemin piéton (liaison écoles), revêtement bitumineux.

LES CHOISYLOUPS...4 ANS DÉJÀ

Le centre de loisirs « Les Choisyloups » a fêté quatre ans d'existence et continue de grandir...Les vacances de printemps ont connu une forte participation. Les 20 places ont été prises d'assaut ! Cet été le centre ouvrira ses portes

du 8 juillet au 2 août 2013 avec des thèmes différents chaque semaine.

Ne tardez pas à vous inscrire en mairie pour réserver des places pour vos enfants.

CARNET

URBANISME

NAISSANCES

13/01/2013	Timian WAGNER ANDRE
30/01/2013	Lucas SIERRO
02/02/2013	Olivia GOMEZ
13/02/2013	Dylan PRINDER
28/02/2013	Elliot BOUVET
26/04/2013	Gabin DAGUINDAU
10/05/2013	Garance TOURNIER

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.



MARIAGES

aucun durant cette période

DECES

14/05/2013 Francina LAMBERT veuve ROBERT

Nos sincères condoléances à la famille

PERMIS DE CONSTRUIRE

18/01/2013	OURS Frédéric , maison individuelle, route des Efrasses
01/03/2013	SESTER Jérémy , maison individuelle, route des Mégevands
22/03/2013	VACHER Benoît , maison individuelle, route du Stade
22/03/2013	ZIMMERMANN Stéphanie , maison individuelle, route du Stade
22/03/2013	BERGER Cyril , maison avec 3 logements, route des Crêts
17/05/2013	STOCCO Angelo , garage et annexe, route des Parents

Déclarations préalables

11/01/2013	BETEMPS Gilbert , division parcelles route des Crêts
11/01/2013	GARNIER Didier , ravalement de façades, impasse de Grillon
12/02/2013	CARPENTIER Rudy , extension, impasse des Roses
12/02/2013	BEGHIN Dimitri , réfection des façades, route de la Chapelle
07/03/2013	MATHIEU Jérôme , création d'ouvertures en toiture, route du Stade
12/03/2013	BLANDIN Laurent , création d'ouvertures en toiture, route de Rosière
25/03/2013	BROSSELIN Frédéric , modification de façade, route de Combes
26/03/2013	GIRAUDON Bernard , modification façades, piscine, abri de jardin, impasse des Pleurotes
08/04/2013	BOURDOS Jacques , création d'un auvent, route de Cercier
08/04/2013	HERBERT Maurice , modification de façades, route de Cercier
03/05/2013	CORLET Sylvain , modification de façade, chemin des Balmettes
03/05/2013	FOURNIER Jacques , pose d'un châssis en toiture, chemin des Bovaties



DECES DU PERE MARIUS FOURNIER-BIDOZ, ancien curé de la paroisse

Le père Marius FOURNIER-BIDOZ, né le 14 juillet 1925 à Thônes, s'est éteint le 26 mars 2013 au centre hospitalier à Metz-Tessy.

Ordonné prêtre en la cathédrale d'Annecy le 11 juin 1949, il exerce son ministère à La Baume, La Vernaz, Roanne, Cruseilles, Poisy.

Le 9 octobre 1980, il est nommé curé de la paroisse de Choisy. Il assume cette charge plus de 10 ans, jusqu'à sa nomination au secteur pastoral de Rumilly le 11 juillet 1991, puis au secteur de Thônes en 2001.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h30-16h15	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie D'Epagny	13h-18h30 FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30



RECYCLAGE DECHETS

Les déchets d'emballages sont à apporter aux points de tri communaux, sauf les gros cartons et ceux qui ne sont pas recyclables. Certains points de tri sont équipés d'un panneau pour expliquer où apporter les différents déchets.

A savoir, la déchetterie d'Epagny n'accepte pas tous les types de déchets ni des quantités de déchets disproportionnées pour un usage « ménager ».

Pour mémoire :

- Pensez aux associations pour vos vieux vêtements, bibelots, meubles et livres
- Téléphones portables et piles : rappez-les à la mairie qui se chargera de les faire recycler
- Déchets électriques et électroniques (DEEE). Vous payez une « éco-participation » lors de tout achat et le vendeur est tenu de vous reprendre votre ancien appareil (que ce soit un sèche-cheveux ou un frigo). Si non vous devez porter l'appareil à la déchetterie d'Epagny.
- Déchets de bâtiment : le plâtre n'est pas un déchet inerte : il pollue et doit être porté à une déchetterie professionnelle
- Pneus : repris par les garages lors de la pose des nouveaux pneus, sinon à porter à la déchetterie d'Epagny (se limiter à 4 pneus)
- Huiles (même de cuisson !) et produits chimiques : déchetterie d'Epagny

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Des travaux de maintenance du plan cadastral de la commune vont être effectués du 27 mai au 14 juin 2013

La personne circulera dans un véhicule PEUGEOT EXPERT BLEU

NUMEROS UTILES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
ALLO ENFANCE	119
URGENCES EUROPE	112
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40
CCFU	04 50 77 70 74
ADMR	04 50 68 76 56

TRANSPORT CAR LIHSA

8 départs par jour pour Annecy depuis La Balme ou Sillingy.

Lignes 21 et 22

Bons plans bus :

La Carte Déclic pour les moins de 26 ans

Le Ticket Gagnant : car + lignes urbaines SIBRA gratuites à Annecy

En savoir plus et télécharger les horaires :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu-secondaire/informations-transports-107.html>

COVOITURAGE

3 parkings à Choisy :

- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

BIBLIOTHEQUE

me 14h-15h30, ve 16h45-18h
et sa 14h-15h30

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

ACTIVITE ECONOMIQUE

AGENDA

9 juin

**FETE DES MERES ET
DES PERES**

à 11 h à la mairie

14 juin

**Votre Troup'Ho
joue Noces en Toc**

à Metz Tussy à 20h30

22 juin

FETE DU CLUB LOISIRS

à partir de 16h15 avec
spectacle danse jazz et
théâtre enfants, goûter
et vide-bibliothèque

FETE DE LA MUSIQUE

organisée par la Comité
des Fêtes au chef-lieu à
partir de 19h30 avec res-
tauration sur place

14 juillet

**COURSE DE CAISSES
A SAVON**

de 10 h à 18 h au chef-
lieu, suivie par un repas
et un bal populaire

30 juillet

DON DU SANG

de 16h30 à 19h en mairie

23-24 août

**FLEURISSEMENT
CHOISY**

Visite des jardins

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.44.32

TECHGRAVING SARL – Gravures tous supports - 04.50.77.49.42

André ADAM – Plombier ,Chauffagiste - 04.50.77.44.35

BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

GUY PALOMBOT- Transports, Levage, Manutention - 06.70.16.40.84

Jean-Pierre RICHARD – Peintre - 04.50.77.21.66

Alpes Traditions Electricité – Installations électriques - 04.50.01.20.70

CHOISY ETUDES – Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrerie - 06.10.58.61.08

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier , Chauffagiste - 06.29.92.08.81

ETS VARENIK OLIVIER – Charpente ,Couverture , Zinguerie - 04.50.01.39.36

CBTP – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

3B CONSTRUCTION – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

CEDO TRAVAUX – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

PRORENO – Plaquiste , Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

E.S.M. RENOVATION – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18. 47.45

LACOTE BETEMPS – menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

MONTAGNON – Ingénieur conseil - 04.50.77.44.79

SONDAZ Noël – menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

PERRIN Pascal – travaux d'étanchéité - 04.50.77.42.75

RTP – terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98

VOUS NE FIGUREZ PAS SUR CETTE LISTE ? VOUS POUVEZ DONNER VOS
COORDONNEES EN MAIRIE POUR EN FAIRE PARTIE LA PROCHAINE FOIS.

LA COURSE DE CAISSE A SAVONS DU 14 JUILLET : ETES-VOUS "FIN PRÊT" ?

Le comité des fêtes organise pour la première fois une course folklorique de caisses à savon de 10 h à 18h. Cette manifestation sera suivie à midi d'une petite restauration et le soir d'un jambon à la broche et ...**d'un bal populaire gratuit**

A ce jour une quinzaine de véhicules sont prévus mais certains doivent encore s'inscrire officiellement.

Michel Megevand attend vos appels au 06 45 82 01 31 ou par mail à annaelle.megevand@gmail.com.

**C'est gratuit et ouvert à tous et à toutes de 6 ans àtout âge.
Règlement sur le site de la mairie. Annulation en cas de pluie (route glissante !)**

